



INTERDIT DU MAÎTRE D'ÉCOLE - 1742

Ordonnance de l'évêque du 28 janvier 1742

Il est interdit à Jean François MATTHIEU d'exercer la fonction de maître d'école dans le diocèse. Il s'ingère sans approbation de le faire dans la paroisse de Trannes et « *meme sans avoir les qualif. necessaires pour le faire avec fruit et edification* ».

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62